



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 décembre 2018

Conseillers en investissements financiers : l'AMF publie un rapport sur leur activité pour l'année 2017

Dans le cadre de son suivi des conseillers en investissements financiers (CIF), l'Autorité des marchés financiers (AMF) collecte, depuis 4 ans, des informations quantitatives et qualitatives sur leur activité et réalise une synthèse des données ainsi recueillies.

Le panorama des CIF

Le rapport fait apparaître une stabilité du chiffre d'affaires total déclaré par les CIF par rapport à 2016, qui s'élève ainsi à 2,6 milliards d'euros pour 2017 (dont 27% au titre des activités relevant spécifiquement du conseil en investissements financiers). Ce chiffre d'affaires est resté stable grâce à la hausse du niveau d'activité des acteurs en place et l'arrivée de nouveaux acteurs, qui ont compensé la sortie du statut de CIF de conseillers en haut de bilan.

L'AMF note par ailleurs une forte concentration de l'activité des CIF : 50 CIF sur les 4641 déclarés concentrent 47% du chiffre d'affaires total.

Les métiers exercés

En fonction de l'activité globale exercée, les cabinets ont déclaré à l'AMF à quelle famille de métiers ils considéraient appartenir suivant que leur activité principale est le conseil en

gestion de patrimoine ou le conseil à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion.

En 2017, comme lors des exercices précédents, la grande majorité des cabinets, soit 4295 cabinets se sont déclarés fournir du conseil en gestion de patrimoine (« CIF CGP »).

En savoir plus

↳ Les données d'activité 2017 des conseillers en investissements financiers

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

COMMERCIALISATION

21 avril 2022

L'ACPR et l'AMF encouragent les professionnels à améliorer leurs pratiques de commercialisation de produits d'épargne et d'instruments financiers sur Internet



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - N°48 - Avril 2022



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

08 mars 2022

Observatoire de l'épargne



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02